

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 septembre 2014

Le vingt septembre deux mil quatorze à 11 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Juigné-sur-Sarthe se sont réunis en séance publique sous la présidence de M. Daniel CHEVALIER, Maire, sur convocation en date du 11 septembre 2014.

Etaient présents : MM. Daniel CHEVALIER, Maire, Claire GUERINEAU, 1^{ère} Adjointe, Claude FOURNIER, 2^{ème} Adjoint, Christophe TOUCHET, 3^{ème} Adjoint, Jean-Luc BERGER, 4^{ème} Adjoint, Laurence GIRARD, Laurence BATAILLE, Guy de DURFORT, Nathalie LEC'HVIEN, Violaine FORTIN.

Etaient absents et excusés : MM. Liliane ELY, Jean-Michel MALFROY, Carole BOUTET, Jérôme COUDREUSE, Bruno LOUATRON.

Le Procès-Verbal de la séance du 4 juillet 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Aménagement du « pré du Presbytère »

Monsieur le Maire rappelle le débat qui avait animé le Conseil Municipal lors de la séance du 3 septembre 2014 au sujet de l'aménagement du pré du Presbytère. Un devis, établi par la Communauté de Communes de Sablé en vue de la création d'un cheminement dans le pré du Presbytère avec la création d'un accès dans la partie haute du pré, s'élevait à 6.600 €. M. BUSSON, responsable des chemins de randonnée de la Communauté de Communes, est venu présenter les conditions de cette réalisation et en particulier l'aspect technique et visuel de la rampe d'accès à la partie haute du pré dans la rue des Sœurs. Celle-ci serait composée d'un enrochement du mur existant à la voie sur une largeur de 4m environ (2 ml sur la voie), réduisant la chaussée à 4 m pour la partie basse et 3,50 m pour la partie haute. Cet ouvrage ferait entre 6 et 8 m de long seulement et ce, en raison de la forte déclivité de la rue. La rampe d'accès serait ainsi quasi horizontale. L'enrochement de celle-ci serait réalisé en terrasses (sur plusieurs niveaux) facilitant sa végétalisation. Dans l'entrée du champ, il serait nécessaire de décaisser sur une profondeur de 1,50 m afin de créer le chemin, le mur étant en soutènement de la terre du pré. Le chemin peut être enherbé, l'intervention d'un lamier étant suffisant pour le profiler, il serpenterait dans le pré pour casser la pente. Il serait ainsi plus facile et moins raide que la « rue des Sœurs » qui est par ailleurs très appréciée des sportifs pour sa forte déclivité. Ce chemin ainsi réalisé serait intégré au chemin de randonnée appelé « le Tour des carrières ».

Plusieurs questions sont soulevées par les conseillers : M. BERGER demande à qui reviendrait l'entretien de ces aménagements. Madame LEC'HVIEN souligne la nécessité de sécuriser les abords, en particulier le mur côté route.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'avis écrit des absents.

Le Conseil Municipal évoque la plantation d'une vigne, vocation première du pré puisqu'il s'agissait du jardin du Presbytère où les curés produisaient le vin de messe, rappelle M. de DURFORT. Ce

projet devra être porté par une association et non par la collectivité qui peut s'y associer par la recherche de subvention.

Chaque conseiller est enfin invité à s'exprimer. Voici quelques-unes des remarques entendues :

« L'aménagement de ce cheminement est une valorisation du patrimoine. Dénature-t-il le village ? » - « Le cheminement n'a pas d'utilité avérée. Son accès au public pourrait générer des incivilités. » - « Il faut conserver la rue des Sœurs telle qu'elle existe. Les travaux sont trop importants. » - « Gardons l'aspect typique de cette rue qui est très belle. Ce pré pourrait être ouvert à l'occasion de manifestations et animations ponctuelles. » - « Le projet d'aménagement du pré n'est pas abouti et l'intérêt du cheminement n'est pas établi. » - « Cet aménagement entraînera des dépenses supplémentaires à la commune. » - « La prairie est déjà belle, la réalité esthétique de ce lieu existe. » - « L'enrochement dans la rue des Sœurs serait dommageable à son esthétisme. Le talus avec ses herbes folles est joli. Nous disposons déjà de nombreux chemins. » - « Il y a 25 ans que nous parlons de l'aménagement de ce champ et nous en parlerons encore dans 20 ans. » - « Les conditions d'une valorisation de ce patrimoine ne sont pas liées à l'aménagement de ce cheminement. »

Monsieur le Maire propose de passer au vote en répondant à la question suivante : Souhaitez-vous aménager une entrée sur la partie haute du pré du Presbytère ?

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, décide à l'unanimité des membres présents (10 votants) de ne pas réaliser l'accès à la partie haute du pré du Presbytère et par conséquent, de ne pas ouvrir ce pré au public.

Monsieur le Maire lève la séance est levée à 12 heures 15.

Daniel CHEVALIER

Claire GUERINEAU

Claude FOURNIER

Christophe TOUCHET

Jean-Luc BERGER

Laurence GIRARD

Laurence BATAILLE

Guy de DURFORT

Violaine FORTIN

Nathalie LEC'HVIEN